



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

**DNCA ACTIONS EURO PME**

**RAPPORT ANNUEL** au 31 mars 2021

**Société de gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : Mazars**



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>6</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>9</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>10</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>11</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>12</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>26</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>27</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>32</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

De fin mars 2020 à fin mars 2021, les petites valeurs ont connu un rattrapage spectaculaire avec un rebond de l'indice Msci EMU small cap de près de 63%.

Fin mars 2020, l'épidémie de Covid 19 a provoqué une chute brutale des indices. A partir de ce point bas, les marchés ont progressivement remonté avec l'espoir, puis la confirmation (9 novembre) d'un vaccin. Les gouvernements et les banques centrales ont fait le maximum pour amortir la récession provoquée par les confinements, si bien que les taux longs sont restés bas, voire négatifs. La croissance des bénéficiaires par actions des petites et moyennes capitalisations européennes en 2020 a été fortement révisée en baisse pour finalement être estimée à -10% (source Ibes), mais les prévisions pour 2021 sont de +39%. Au dernier trimestre, les petites valeurs de la zone Euro ont encore progressé de 7.5%. L'épidémie de Covid a continué à influencer les investisseurs, tantôt optimistes sur la réouverture grâce aux vaccinations et tantôt pessimistes à cause des nouveaux variants, de la hausse des contaminations en Europe continentale et du manque de vaccins. Mais le principal souci est devenu la crainte d'une reprise de l'inflation, provoquant une hausse des taux d'intérêts. Au total, le marché parie sur une reprise économique en 2021.

#### Décisions prises pendant la période

Au cours du premier semestre, nous avons renforcé Ekinops qui doit bénéficier de l'arrivée de la 5G en France, et Carel, société italienne spécialisées dans l'air conditionnée.

Sur ce trimestre, nous avons cédé Mediawan, son cours a bénéficié d'une offre de rachat par ses principaux actionnaires. Nous avons vendu Technogym car la reprise des ventes d'instrument de sport risque de prendre du temps. Nous avons cédé Ferratum, Wirecard, Corestate, Genfit.

Sur le mois d'octobre, nous avons renforcé, en France, Lectra, société avec un bilan solide, leader de la découpe laser du textile, qui doit bénéficier de la relance du secteur automobile ; nous avons renforcé Ekinops, producteur de serveurs, qui doit bénéficier du lancement de la 5G. En Italie, nous avons pris des profits sur Sesa, revendeur à valeur ajoutée dans l'informatique. Nous avons réduit la position sur Solaria, dans les fermes solaires en Espagne, en raison de valorisation généreuse. Nous avons allégé Hypoport (ventes décevantes sur le T3), Basic Fit (le cours a bien rebondi alors que de nouvelles fermetures vont intervenir, avec un risque sur le bilan), ainsi que la ligne LPKF (ralentissement des commandes à cause du Covid et faible upside). La ligne Süss Microtec (machines pour emballer les semi-conducteurs) a été renforcée car, malgré des objectifs revus en hausse par le management, la valorisation a encore de l'upside.

En novembre, après l'annonce du vaccin de Pfizer, nous avons renforcé nos lignes sensibles à la future reprise économique, à savoir des biens d'équipement : Talgo(ferroviaire), Exel Industries, Jost Werke (attache de camion), LU-VE (système réfrigération), El En, Datalogic, Prima, Lectra. En Allemagne, nous avons renforcé Flatexdegiro (trading boursier). En Italie, nous avons vendu Elica et allégé Avio (échec d'un lancement de fusée). En France, nous avons cédé GL Events (l'évènementiel ne repartira pas vite) et renforcé Aures.

Nous avons pris des bénéfices sur des valeurs plus défensives et/ou gagnantes de 2020 : Solarpack, Albioma, Arima, Varta.



# 1. Rapport de Gestion

Sur les technologiques, nous avons pris des profits sur Soitec (sur la partie excédant 5%), Cancom.

Sur décembre, nous avons cherché à renforcer les valeurs qui bénéficieront de la reprise économique de 2021.

En Espagne, nous avons acheté Talgo dans le secteur ferroviaire et nous avons allégé Arima (immobilier). En France, nous avons allégé des titres en forte hausse Soitec, Voltalia, Bigben car nous détenons la filiale spécialisée dans le secteur des jeux en ligne. Nous avons réduit la santé en Allemagne, en allégeant Morphosys, Pharmasgp, Shop Apotheke et pris des profits sur Steico, Suss MicroTec ; nous avons acheté Akasol (fabrication de batteries hautes performances). En Italie, nous avons acheté Wiit, société spécialisée dans le cloud.

Sur le début d'année, nous avons allégé Bigben car nous préférons Nacon, la filiale dédiée au secteur des jeux vidéo. Nous avons renforcé Ekinop dans l'activité routeur qui devrait bénéficier de la 5G. Dans la santé, nous avons allégé Ipsen dont la croissance est décevante. En Espagne, nous avons vendu Arima, valeur immobilière. En Allemagne, nous avons acheté Akasol, société spécialisée dans la fabrication de batteries pour véhicules et nous avons renforcé Suss Microtec, dans les équipements pour les l'industrie des semi-conducteurs. En Italie, nous avons acheté Safilo, un petit concurrent du leader Luxottica. Nous avons vendu GL Event, acteur sinistré de l'évènementiel. Nous avons allégé Soitec, Nanobiotix, Albioma, Solaria, Basic Fit (peu d'upside et risque d'augmentation de capital).

Au cours du mois de février, nous sommes devenus plus prudents sur le thème de l'énergie renouvelable en raison des valorisations atteintes. Nous avons ainsi réduit les positions dans le secteur des fermes solaires et éoliennes : vente de Solaria, allègement de Solarpark, Voltalia, et aussi cession de Albioma dans un secteur connexe. Dans le secteur des batteries, nous avons allégé Varta (dépendance à Apple) et vendu Akasol (opa par une société américaine). En Allemagne, nous avons aussi allégé Steico (isolation écologique).

En France, nous avons participé à l'introduction de HRS, spécialisé dans les stations de recharge en hydrogène. Nous avons allégé Manutan qui a subi une attaque informatique, et nous avons vendu la ligne d'Aurès. En Allemagne, nous avons allégé Flatexdegiro et renforcé Cancom (activité cloud en croissance) et S&T AG.

En Finlande, nous avons acheté Revnio, medtech dans l'ophtamologie, pour la détection du glaucome. En Belgique, nous avons renforcé Mithra (biotech). Nous avons renforcé Biesse (machine de découpe de bois) parmi les dossiers cycliques, le concurrent Homag est très positif sur la reprise.

En mars, nous avons acheté, sur la France, Claranova (développement de photo sur internet), Serge Ferrari (fabrications de bâches pour l'architecture) ; nous avons vendu Ipsen (arrivée d'un générique, concurrent de son principal médicament), Esi dans les logiciels. En Italie, nous avons renforcé Biesse (reprise des commandes dans la découpe de bois) ; nous avons allégé Avio (deux échecs de lancement de fusées), Bigben (préférence pour la filiale Nacon). Au sein de l'énergie verte en Espagne, nous avons vendu Solarpark et acheté Grenergy (après l'augmentation de capital). En Allemagne, nous avons allégé Shop Apotheke ; nous avons renforcé M1 Kliniken (qui bénéficiera de la réouverture des cliniques esthétiques) et nous avons vendu Akasol dans le cadre d'une opa. En Belgique, nous avons allégé Lotus Bakery (titre défensif devenu cher). Nous avons participé à une introduction en Finlande, Sitowise (ingénierie d'infrastructure) et à une augmentation de capital sur Median (radiologie).



# 1. Rapport de Gestion

## Explication de la performance

La performance nette du fonds s'établit à 66,757 % pour la part FR0011891506, à 68,601 % pour la part FR0013017902, à 68,014 % pour la part FR0013311289.

Les plus fortes contributions négatives ont été Wirecard (malversation), PharmaSGP, LPKF LaserPharmagest, Avio (échec de lancement de fusée), Corestate.

Les 10 meilleures contributions ont été obtenues sur le thème de l'énergie verte avec Solaria, Steico, sur Flatexdegiro (dynamique des transactions boursières), sur la digitalisation avec Sesa, Esker, Bigben, Aubay et la technologie avec Soitec.

## Perspectives

La hausse des taux longs nous semble plutôt une bonne nouvelle, car il était anormal d'avoir des taux négatifs, cela nuisait à la hiérarchie du risque. Tant que les taux à 10 ans sont inférieurs à 2%, la valorisation des sociétés de croissance n'est pas à risque.

La reprise économique qui s'annonce après les vaccinations est une bonne nouvelle pour les actions et en particulier les indices de petites capitalisations qui sont plus sensibles au cycle que les grandes.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	469 192,62	9 813 141,12
LPKF LASER ELECTRO	4 616 208,81	2 032 470,64
AKASOL AG	2 433 818,21	3 117 387,39
BIGBEN INTERACTIVE	0,00	5 194 187,76
SHOP APOTHEKE EUROPE NV	2 299 979,20	2 593 454,79
PHARMASGP HOLDINGS SE	2 992 500,00	1 897 778,81
VARTA AG	2 209 075,31	2 312 004,40
SOLARPACK CORP TECNOLOGICA S	1 896 022,57	2 352 740,91
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	1 950 731,20	1 739 130,14
REVENIO GROUP CORP	3 685 967,80	0,00

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG ».



# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

#### 1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Elle a été définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance. Elle est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de chaque entité du Groupe DNCA, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

#### 2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### 3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

Il est à noter que la rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM car elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

### 4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- une composante en numéraire
- une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- L'enveloppe totale de rémunération variable est déterminée en pourcentage de l'EBITDA (earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization) permettant ainsi de calibrer les montants distribués en fonction des résultats générés par le Groupe DNCA.
- Le montant de cette enveloppe est présenté à Natixis Investment Managers (« NIM ») lors d'une réunion formelle. L'enveloppe est ensuite validée par le Comité des rémunérations de Natixis.
- Les enveloppes des différents services sont déterminées selon un processus Bottom/Up avec un enjeu à chaque étape de déterminer la contribution à la performance collective.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### **Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié**

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle

Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### **5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié**

Au-delà d'un certain seuil de rémunération variable revu annuellement la rémunération variable attribuée au personnel identifié sera versée de la manière suivante :

- 50% au minimum de cette rémunération variable sera différée dans le temps (elle est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps).  
Cette proportion croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées ;

Elle est étalée par tiers sur les trois exercices suivant celui de l'attribution de la rémunération variable. Cette composante différée sera indexée sur la performance d'un panier de fonds (le « Panier de Fonds »).

Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les deux situations suivantes conduiraient au non-paiement de la partie différée :

- Si la situation financière de DNCA Finance se dégradait avec le constat d'un EBITDA négatif lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le versement pourrait alors être annulé ou réduit. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des collaborateurs faisant partie du Personnel Identifié et concerné, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé.
- Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance et NIM puis par le Comité des Rémunérations de Natixis.
- En cas de faute lourde ou de faute grave d'une des personnes concernées qui serait constatée lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le Groupe DNCA pourrait réduire voire annuler la partie différée qui n'aura pas encore été versée à cette personne.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables discrétionnaires déjà attribuées et différées.

La partie non différée de la rémunération variable sera payée en numéraire en début d'année N+1 (généralement fin janvier).

### 6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

### Rémunérations versées au titre du dernier exercice :

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses filiales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 38,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 11,9 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 26,7 millions d'euros :

✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 11,2 millions d'euros ;

✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 15,5 millions d'euros.



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ PEA et PME/PEA

- PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 96,84%.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes

## **FCP DNCA ACTIONS EURO PME**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux porteurs de parts du FCP DNCA ACTIONS EURO PME,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA ACTIONS EURO PME relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, le 16 juin 2021*



Pierre MASIERI



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>221 016 134,75</b>	<b>141 021 074,30</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>221 016 134,75</b>	<b>141 021 074,30</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	221 016 134,75	141 021 074,30
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>236 860,08</b>	<b>509 312,89</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	236 860,08	509 312,89
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 381 664,81</b>	<b>5 688 382,21</b>
Liquidités	5 381 664,81	5 688 382,21
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>226 634 659,64</b>	<b>147 218 769,40</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	219 953 160,34	145 217 142,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 809 965,61	2 188 371,77
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 588 186,32	-453 295,82
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>226 174 939,63</b>	<b>146 952 218,82</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>459 720,01</b>	<b>266 550,58</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	459 720,01	266 550,58
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>226 634 659,64</b>	<b>147 218 769,40</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 490 575,77	2 452 744,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 490 575,77</b>	<b>2 452 744,75</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	16 680,44	4 401,98
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>16 680,44</b>	<b>4 401,98</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 473 895,33</b>	<b>2 448 342,77</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 090 988,39	2 994 601,37
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 617 093,06</b>	<b>-546 258,60</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	28 906,74	92 962,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 588 186,32</b>	<b>-453 295,82</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### *Méthodes de valorisation*

#### I Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille de l'OPC) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille de l'OPC est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels de l'OPC sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPC s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des FIA qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

##### Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.



## 5. Comptes de l'exercice

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

### Les OPCVM ou FIA

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPCVM sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

### Titres de créances négociables (« TCN »)

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur) :

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

## 2) Opérations à terme fermes et conditionnelles

### Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.



## 5. Comptes de l'exercice

### Les swaps

Les « asset swaps » à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

### Les changes à terme

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

### **3) Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

C1 - Public Natixis

#### 1) Futures :

Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

#### 2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

contrats d'échange de taux

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché



## 5. Comptes de l'exercice

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

### 4) Devises

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### 5) Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



## 5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013311289 - DNCA ACTIONS EURO PME N : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

FR0013017902 - DNCA ACTIONS EURO PME F : Taux de frais maximum de 0,90% TTC

FR0011891506 - DNCA ACTIONS EURO PME R : Taux de frais maximum de 2% TTC

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts DNCA ACTIONS EURO PME F	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA ACTIONS EURO PME N	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA ACTIONS EURO PME R	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>146 952 218,82</b>	<b>173 692 528,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	27 424 823,62	37 632 459,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-43 035 658,41	-41 673 741,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 047 552,63	14 163 200,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 308 487,20	-11 661 105,07
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-264 612,06	-216 518,08
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	88 976 245,29	-24 438 296,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	68 009 372,39	-20 966 872,90
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	20 966 872,90	-3 471 423,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 617 093,06	-546 258,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>226 174 939,63</b>	<b>146 952 218,82</b>

(\*) N-1 Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

(\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 381 664,81	2,38
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 381 664,81	2,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	117 965,08
	Coupons et dividendes en espèces	118 895,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>236 860,08</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	47 746,41
	Rachats à payer	61 283,30
	Frais de gestion fixe	334 963,90
	Autres dettes	15 726,40
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>459 720,01</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-222 859,93</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part DNCA ACTIONS EURO PME F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 095,2021	17 219 264,64
Parts rachetées durant l'exercice	-1 556,5905	-23 682 091,38
Solde net des souscriptions/rachats	-461,3884	-6 462 826,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 682,3641	
<b>Part DNCA ACTIONS EURO PME N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 574,4038	3 690 256,45
Parts rachetées durant l'exercice	-6 154,7207	-6 003 153,77
Solde net des souscriptions/rachats	-2 580,3169	-2 312 897,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 155,3055	
<b>Part DNCA ACTIONS EURO PME R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 012,5534	6 515 302,53
Parts rachetées durant l'exercice	-5 943,3602	-13 350 413,26
Solde net des souscriptions/rachats	-2 930,8068	-6 835 110,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	53 738,8173	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part DNCA ACTIONS EURO PME F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part DNCA ACTIONS EURO PME N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part DNCA ACTIONS EURO PME R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2021
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	546 586,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	150 835,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 393 566,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 588 186,32	-453 295,82
<b>Total</b>	<b>-1 588 186,32</b>	<b>-453 295,82</b>

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-88 387,14	259 075,24
<b>Total</b>	<b>-88 387,14</b>	<b>259 075,24</b>

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-56 857,09	10 265,95
<b>Total</b>	<b>-56 857,09</b>	<b>10 265,95</b>

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 442 942,09	-722 637,01
<b>Total</b>	<b>-1 442 942,09</b>	<b>-722 637,01</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 809 965,61	2 188 371,77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>7 809 965,61</b>	<b>2 188 371,77</b>

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 498 808,97	691 262,66
<b>Total</b>	<b>2 498 808,97</b>	<b>691 262,66</b>

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	479 273,86	154 241,79
<b>Total</b>	<b>479 273,86</b>	<b>154 241,79</b>

	31/03/2021	31/03/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 831 882,78	1 342 867,32
<b>Total</b>	<b>4 831 882,78</b>	<b>1 342 867,32</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2017	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>68 292 786,50</b>	<b>137 986 622,19</b>	<b>173 692 528,04</b>	<b>146 952 218,82</b>	<b>226 174 939,63</b>
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME F en EUR</b>					
Actif net	21 748 771,19	32 162 786,06	36 401 549,62	48 184 415,36	72 193 874,66
Nombre de titres	1 712,3300	2 060,9011	2 714,1416	4 143,7525	3 682,3641
Valeur liquidative unitaire	12 701,27	15 606,17	13 411,80	11 628,20	19 605,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	509,93	584,86	-449,38	166,82	678,58
Capitalisation unitaire sur résultat	69,71	33,76	58,84	62,52	-24,00
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME N en EUR</b>					
Actif net	0,00	7 091 399,13	13 772 149,07	10 159 782,95	13 863 033,55
Nombre de titres	0,00	7 093,5490	16 086,5391	13 735,6224	11 155,3055
Valeur liquidative unitaire	0,00	999,69	856,12	739,66	1 242,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	7,35	-28,69	11,22	42,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,03	0,47	0,74	-5,09
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO PME R en EUR</b>					
Actif net	46 544 015,31	98 732 437,00	123 518 829,35	88 608 020,51	140 118 031,42
Nombre de titres	26 367,8000	46 022,7000	67 737,9665	56 669,6241	53 738,8173
Valeur liquidative unitaire	1 765,18	2 145,29	1 823,48	1 563,58	2 607,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	71,36	77,84	-61,18	23,69	89,91
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,96	-18,20	-14,05	-12,75	-26,85



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
2G ENERGY AG	EUR	31 668	2 850 120,00	1,26
CANCOM SE	EUR	50 000	2 457 000,00	1,09
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	57 000	3 477 570,00	1,54
FINTECH GROUP AG-REG	EUR	65 000	5 135 000,00	2,27
HYPOPORT AG	EUR	3 400	1 536 800,00	0,68
JOST WERKE AG	EUR	70 000	3 780 000,00	1,67
LPKF LASER ELECTRO	EUR	96 000	2 289 600,00	1,01
M1 KLINIKEN AG	EUR	181 995	2 001 945,00	0,88
MEDIOS AG	EUR	47 000	1 715 500,00	0,76
SCHNEIDER NEUREITHER PARTNER	EUR	45 000	2 610 000,00	1,16
STEICO AG	EUR	67 000	5 065 200,00	2,23
SUESS MICROTEC AG	EUR	160 000	4 264 000,00	1,89
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	82 000	1 995 880,00	0,88
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>39 178 615,00</b>	<b>17,32</b>
<b>AUTRICHE</b>				
S & T AG	EUR	157 000	3 328 400,00	1,47
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>3 328 400,00</b>	<b>1,47</b>
<b>BELGIQUE</b>				
LOTUS BAKERIES	EUR	700	3 157 000,00	1,40
MITHRA PHARMACEUTICALS	EUR	100 000	2 710 000,00	1,20
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>5 867 000,00</b>	<b>2,60</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GREENERGY RENOVABLES SA	EUR	35 000	1 011 500,00	0,44
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	76 028	3 497 288,00	1,55
TALGO SA	EUR	304 552	1 305 005,32	0,58
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>5 813 793,32</b>	<b>2,57</b>
<b>FINLANDE</b>				
REVENIO GROUP CORP	EUR	70 000	3 542 000,00	1,56
SITOWISE GROUP PLC	EUR	225 000	1 908 000,00	0,84
TERVEYSTALO OY	EUR	195 000	2 308 800,00	1,03
TOKMANNI GROUP CORP	EUR	170 000	3 400 000,00	1,51
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>11 158 800,00</b>	<b>4,94</b>
<b>FRANCE</b>				
ATEME SA	EUR	177 000	2 708 100,00	1,20
AUBAY	EUR	120 700	5 202 170,00	2,30
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	30 049	1 470 898,55	0,65
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	85 968	1 697 008,32	0,75
BILENDI SA	EUR	3 204	41 011,20	0,02
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	52 783	1 219 287,30	0,54
CLARANOVA	EUR	170 000	1 188 300,00	0,52
DELTA PLUS GROUP	EUR	39 428	3 051 727,20	1,35



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	33 750	524 812,50	0,23
EKINOPS	EUR	924 099	5 868 028,65	2,59
ESI GROUP	EUR	27 664	1 330 638,40	0,59
ESKER SA	EUR	30 200	6 015 840,00	2,66
EXEL INDUSTRIES	EUR	34 027	2 279 809,00	1,01
FRANCOIS FRERES	EUR	49 600	1 492 960,00	0,66
GROUPE GORGE	EUR	113 360	1 840 966,40	0,82
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	28 000	1 071 000,00	0,47
INTERPARFUMS	EUR	58 740	3 019 236,00	1,33
LECTRA	EUR	118 499	3 341 671,80	1,47
LNA Sante SA	EUR	21 502	984 791,60	0,43
MANUTAN INTERNATIONAL	EUR	28 550	2 027 050,00	0,90
MCPHY ENERGY SA	EUR	26 442	862 009,20	0,38
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	147 826	1 640 868,60	0,73
NACON SA	EUR	591 000	4 320 210,00	1,91
NANOBIOTIX	EUR	137 074	1 850 499,00	0,82
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	96 150	9 163 095,00	4,05
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	52 000	2 657 200,00	1,17
SERGEFERRARI GROUP SA	EUR	205 000	1 418 600,00	0,63
SOITEC SA	EUR	62 454	10 885 732,20	4,81
SOLUTIONS 30 SE	EUR	327 682	3 552 072,88	1,57
THERMADOR GROUPE	EUR	40 400	3 126 960,00	1,39
VISIATIV SA	EUR	50 146	988 879,12	0,44
VOLTALIA	EUR	67 688	1 556 824,00	0,69
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	14 200	1 292 200,00	0,57
WAVESTONE	EUR	61 236	2 106 518,40	0,93
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>91 796 975,32</b>	<b>40,58</b>
<b>ITALIE</b>				
ANTARES VISION SPA	EUR	99 254	1 116 607,50	0,50
AVIO SPA	EUR	216 994	2 664 686,32	1,18
B&C SPEAKERS SPA	EUR	101 629	1 173 814,95	0,52
BANCA FARMAFACTORING SPA	EUR	620 000	3 887 400,00	1,72
BIESSE	EUR	150 136	3 669 323,84	1,62
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	170 000	2 951 200,00	1,30
DATALOGIC SPA	EUR	173 216	3 017 422,72	1,33
EL EN	EUR	92 336	3 231 760,00	1,43
LU-VE SPA	EUR	105 600	1 573 440,00	0,70
PRIMA IND SPA	EUR	119 060	2 672 897,00	1,18
REPLY FRAZION	EUR	62 000	6 689 800,00	2,96
SAFILO AZ POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	1 416 099	1 289 358,14	0,57
SESA	EUR	86 000	8 961 200,00	3,96
SOL SPA	EUR	211 000	3 534 250,00	1,56
WIIT SPA	EUR	8 900	1 375 050,00	0,61
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>47 808 210,47</b>	<b>21,14</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
SWORD GROUP	EUR	126 250	4 835 375,00	2,13
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>4 835 375,00</b>	<b>2,13</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ALFEN BEHEER BV	EUR	64 000	4 492 800,00	1,99
IMCD BV	EUR	35 000	4 147 500,00	1,83
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>8 640 300,00</b>	<b>3,82</b>
<b>PORTUGAL</b>				
CORTICEIRA AMORIM	EUR	255 797	2 588 665,64	1,15
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 588 665,64</b>	<b>1,15</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>221 016 134,75</b>	<b>97,72</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>221 016 134,75</b>	<b>97,72</b>
Créances			236 860,08	0,10
Dettes			-459 720,01	-0,20
Comptes financiers			5 381 664,81	2,38
<b>Actif net</b>			<b>226 174 939,63</b>	<b>100,00</b>



[im.natixis.com](http://im.natixis.com)

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38